



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
24 novembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 21 novembre 2006, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité**

Les membres du Conseil de sécurité ont examiné soigneusement votre rapport sur la création d'un tribunal spécial pour le Liban (S/2006/893), soumis en application de la résolution 1664 (2006), ainsi que l'exposé introductif du Conseiller juridique qui y était joint\*\*.

Ils notent avec satisfaction que les négociations avec le Gouvernement libanais ont été menées à bien, comme le demandait la résolution 1664 (2006).

Les membres du Conseil de sécurité accueillent avec satisfaction l'Accord annexé au rapport, y compris le Statut du Tribunal spécial.

En ce qui concerne le financement du Tribunal spécial, ils sont en faveur de la deuxième option, exposée au paragraphe 49 de votre rapport, et recommande donc que soit insérée dans l'Accord la disposition correspondante, qui se lirait comme suit :

« Les dépenses du Tribunal spécial sont prises en charge comme suit :

- a) Cinquante et un pour cent des dépenses du Tribunal sont financées par les contributions volontaires des États;
- b) Quarante-neuf pour cent des dépenses du Tribunal sont prises en charge par le Gouvernement libanais.

Il est entendu que le Secrétaire général engagera le processus de création du Tribunal lorsqu'il aura suffisamment de contributions pour financer la création du Tribunal et douze mois d'activité de celui-ci, plus des annonces de contributions correspondant aux dépenses prévues pour les vingt-quatre mois suivants d'activité du Tribunal. Si les contributions volontaires étaient insuffisantes pour permettre au Tribunal de s'acquitter de son mandat, le Secrétaire général et le Conseil de sécurité étudieraient d'autres moyens de financement. »

Les membres du Conseil de sécurité vous invitent à prendre, en commun avec le Gouvernement libanais, selon les modalités prévues par la Constitution libanaise, les dernières mesures requises pour la conclusion de l'Accord.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

\*\* Le texte de l'exposé a été publié sous forme d'additif au rapport du Secrétaire général sur la création d'un tribunal spécial pour le Liban et est paru sous la cote S/2006/893/Add.1.



Ils attendent avec intérêt d'être informés de l'état d'avancement de la création du Tribunal spécial.

Le Président du Conseil de sécurité,  
(*Signé*) Jorge **Voto-Bernales**

---